

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAIZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAIN - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

**Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 014-620/13/CC

■ Approbation des contrats de reprise "option fédérations" des cartons issus des déchèteries communautaires dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages et du contrat de reprise des métaux issus des déchèteries.

DTDSV 13/10350/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences « collecte et traitement des déchets » qui lui sont dévolues, Marseille Provence Métropole a la responsabilité de la gestion de 18 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. L'exploitation de ces sites s'effectue par le biais de marchés publics actuellement en cours de renouvellement et dont les prestations démarreront le 1^{er} novembre 2013. Afin de percevoir les recettes de la vente des cartons (sorte 5.02) et des métaux issus des déchèteries, Marseille Provence Métropole a lancé une consultation auprès de plusieurs repreneurs potentiels, en vue d'obtenir les prix de reprise les plus intéressants pour l'Administration.

Ainsi, à l'issue de cette consultation, la Communauté Urbaine souhaite désigner la Société DERICHEBOURG pour assurer la reprise des métaux issus des déchèteries. Par ailleurs, la reprise des cartons issus des déchèteries constitue un enjeu majeur permettant d'améliorer les performances de tri et d'augmenter le montant des soutiens versés par Eco-Emballages dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance avec Eco-Emballages applicable du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, sur la base du barème de soutiens financiers dénommé barème E.

Ainsi, suite à la consultation engagée et en vue d'intégrer les cartons issus des déchèteries dans le calcul des performances de tri, il convient d'approuver les contrats de reprise option fédérations avec :

- La Société SITA SUD pour les déchèteries de la zone centre
- La Société PAPREC pour les déchèteries de la zone ouest
- La Société SITA SUD pour les déchèteries de la zone est

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les contrats de reprise avec les sociétés DERICHEBOURG, SITA SUD et PAPREC pour la reprise des cartons et des métaux des déchèteries communautaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 001-859/11/CC du 9 décembre 2011 approuvant Le Contrat pour l'Action et la Performance - Barème E avec Eco-Emballages ;
- Le marché 13/152 relatif à la « Mise à disposition d'équipements destinés à l'exploitation, transport et traitement des déchets issus des Déchèteries situé sur la zone Est du territoire Communautaire » ;

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

- Le marché 13/105 relatif à la « Mise à disposition d'équipements destinés à l'exploitation, transport et traitement des déchets issus des Déchèteries Communautaires LOT 1 zone Centre » ;
- Le marché 13/106 relatif à la « Mise à disposition d'équipements destinés à l'exploitation, transport et traitement des déchets issus des Déchèteries Communautaires Lot 2 Zone Ouest ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la signature des contrats de reprise ci-annexés constitue une source de recette pour l'Administration ;
- Qu'il est nécessaire, d'approuver les contrats de reprise option fédérations des cartons issus des déchèteries avec SITA SUD et PAPREC afin d'améliorer les performances prises en compte pour le versement des soutiens financiers par Eco-Emballages.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les contrats de reprise ci-annexés suivants :

- Contrat de reprise option fédérations des cartons issus des déchèteries de la zone Est du territoire de Marseille Provence métropole avec la Société SITA SUD
- Contrat de reprise option fédérations des cartons issus des déchèteries de la zone Ouest du territoire de Marseille Provence métropole avec la Société PAPREC
- Contrat de reprise option fédérations des cartons issus des déchèteries de la zone Centre du territoire de Marseille Provence métropole avec la Société SITA SUD
- Contrat de reprise des métaux issus des déchèteries communautaires du territoire de Marseille Provence Métropole avec la Société DERICHEBOURG

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces contrats, ainsi que tout document nécessaire à leur application.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine : Nature : 70688 – Sous-Politique : G110 – Fonction 812.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013